

Extrait du Observatoire de Paris centre de recherche et enseignement en astronomie et astrophysique relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
<https://www.obspm.fr/-scolarite-.html>

Scolarité

- Observatoire de Paris -

Date de mise en ligne : mardi 16 juillet 2013

Date de parution : 23 août 2017

**Observatoire de Paris centre de recherche et enseignement en astronomie et
astrophysique relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche.**

Le service de scolarité de l'Observatoire de Paris gère principalement les inscriptions administratives à l'établissement et la délivrance des diplômes.

Le service de scolarité est situé à Paris, au premier étage du bâtiment A.

L'accueil est ouvert tous les jours aux horaires suivants :

Lundi, mercredi, jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h40.

Mardi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h40

Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h40

Au début de l'année universitaire, pour toute inscription administrative, vous devez prendre rendez-vous au préalable au 01 40 51 21 70 ou par email : service.scolarite@obspm.fr

Dans cette rubrique, vous trouverez des informations sur les sujets suivants :

- [S'inscrire comme étudiant à l'Observatoire de Paris.](#)
- [S'affilier à la sécurité sociale étudiante.](#)
- [Solliciter une exonération quant au paiement des droits de scolarité.](#)
- [Faire signer une convention de stage.](#)
- [Constituer un dossier en vue d'une soutenance de thèse.](#)
- [Retirer un diplôme ou demander un relevé de notes.](#)
- [Demander le transfert de votre dossier.](#)



Le service de scolarité est situé à Paris, au premier étage du bâtiment A.

L'accueil est ouvert tous les jours aux horaires suivants :

Lundi, mercredi, jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h40.

Mardi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h40

Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h40

Au début de l'année universitaire, pour toute inscription administrative, vous devez prendre rendez-vous au préalable au 01 40 51 21 70 ou par email : service.scolarite@obspm.fr

Dans cette rubrique, vous trouverez des informations sur les sujets suivants :

- S'inscrire comme étudiant à l'Observatoire de Paris.

Scolarité

- S'affilier à la sécurité sociale étudiante.
- Solliciter une exonération quant au paiement des droits de scolarité.
- Faire signer une convention de stage.
- Constituer un dossier en vue d'une soutenance de thèse.
- Retirer un diplôme ou demander un relevé de notes.
- Demander le transfert de votre dossier.

